

INSTRUCTION AU RESEAU

Type d'instruction : <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> LR <input checked="" type="checkbox"/> IT	Date de publication : 21/12/2023
Numéro de l'instruction : IT - 2023-213	
Assurance automobile automission 16 23	
Marché 16/23 Prestation de courtage en assurances flotte automobile et auto -mission pour les organismes de la branche Famille	

Emetteur : Direction : Direction du Réseau Département / pôle : DGBIAN pôle achats nationaux	A l'attention de : Mesdames et Messieurs les Directeurs des Caisses d'Allocations Familiales et des Responsables Centres de Ressources
Référents à contacter : BASTARD Hervé Responsable Pole achats nationaux	Informé(s) :

Organismes destinataires : <input checked="" type="checkbox"/> Caf <input checked="" type="checkbox"/> Caisses multibranches <input checked="" type="checkbox"/> Centre de Ressources <input checked="" type="checkbox"/> -Autres : -Cnaf <input type="checkbox"/> Caf pivots <input type="checkbox"/> Caf adhérentes
--

Champ d'application : <input checked="" type="checkbox"/> Métropole <input checked="" type="checkbox"/> DOM <input checked="" type="checkbox"/> Mayotte
--

Processus de rattachement : S3 - Acquérir et entretenir les biens, services et équipements	
Diffusion : <input checked="" type="checkbox"/> Diffusion réseau <input type="checkbox"/> Diffusion caf.fr <input type="checkbox"/> Communicable loi CADA	
Texte(s) de référence : <input type="radio"/> LR 2019-60 Politique achats	Documents abrogés ou modifiés : <input type="radio"/> LR 2019-105

Action(s) à réaliser & échéances : <input type="radio"/> Mise en œuvre du marché d'assurance flotte automobile et automission <input checked="" type="checkbox"/> Pour application <input type="checkbox"/> Pour recommandation <input type="checkbox"/> Pour information
--

Mots-clés : Mutualisation, assurance, automobile	Nombre de page(s) : 3 Nombre et liste des annexes : <input type="radio"/> Pièces du marché disponibles dans le BF-E-Achats nationaux
--	--

Applicable à compter du : 01/01/2024
Applicable jusqu'au : 31/12/2027



32 avenue de la Sibelle
75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

Madame la directrice, Monsieur le directeur,

Le marché n° 16/23, relatif à la Prestation de courtage en assurances flotte automobile et auto -mission pour les organismes de la branche Famille, vient renouveler le marché 07/19 arrivé à échéance le 31 décembre 2023.

Cette procédure a pour objet des prestations de courtage pour l'assurance de l'ensemble des véhicules terrestres à moteur (automobiles, engins de manutention, remorques, cyclomoteurs, hors VAE¹ et EDPM²) pour les besoins des organismes de la branche Famille situés en métropole et dans les DROM, soumis à l'obligation d'assurance au titre de l'article L. 211-1 du code des assurances.

Le marché a été notifié le 04 décembre 2023 pour une durée de 48 mois à compter du 01 janvier 2024. Le titulaire des lots est le courtier Filhet Allard :

- Lot n°1 : Assurance Flotte automobile et risques annexes pour les véhicules dont la CNAF et les CAF sont propriétaires, locataires ou dont elles ont la garde.
- Lot n°2 : Assurance des collaborateurs agents salariés ou non, des administrateurs dans le cadre de l'auto-mission de la branche famille.

Le marché est un marché national, conclu tant pour le compte de la Cnaf que des Caf. Tous les organismes de la branche Famille font partie du dispositif à compter du 1er janvier 2024.

Comme dans le cadre du marché 07/19, les primes annuelles d'assurance, pour les deux lots sont payées par la caisse nationale.

Malgré le contexte d'inflation et un marché assurantiel en forte tension, des tarifs compétitifs ont pu être obtenus, notamment, par l'effet volume de la flotte automobile de la branche et la révision du périmètre des garanties. Du fait des offres des candidats, le niveau de franchise du lot 1 a ainsi été porté à 1 000 euros et la couverture « bris de glace » a été écartée.

Le principe du tiers payeur est applicable au marché³. Sous réserve de l'acceptation des travaux par l'assureur, l'assureur versera directement auprès du garagiste le montant des travaux déduction faite du montant de la franchise. Ainsi, dans le cas d'un sinistre les organismes n'auront pas à réaliser l'avance de fonds auprès du garagiste.

Afin réduire le risque accidents (responsables ou non responsables) les actions de prévention devront être maintenues tout au long de la durée du marché auprès des utilisateurs de véhicules en lien avec le prestataire.

¹ VAE Vélo à assistance électrique

² EDPM Engin de déplacement personnel motorisé

³ Sauf exception : Assureur de la partie tiers responsable non conventionné IRSA. La convention IRSA, ou **Convention d'Indemnisation et de Recours entre Sociétés d'Assurance**, est le nom d'un accord entre assureurs automobiles. Ces derniers s'engagent à coopérer pour pouvoir prendre en charge plus efficacement les sinistres.

Dans un contexte de transition écologique, les efforts menés ces dernières années en termes de maîtrise de parc automobile devront être poursuivis (baisse du nombre de véhicules dans le cadre du renouvellement du parc, des kilomètres parcourus, d'émissions de CO²).

Un intranet est mis en ligne par le courtier Filhet-Allard. Dès la mise en œuvre du marché, chaque organisme devra veiller à la mise à jour de son parc et déclarer les sinistres à partir du site www.extranet.filhetallard.com

Les pièces du marché

Les pièces nécessaires à la contractualisation et au suivi du marché avec le titulaire sont à disposition dans le canal [Assurance flotte automobile](#) du BF-E-Achats nationaux.

Les contacts

Pour toute information sur ce marché, vous pouvez contacter :

- Cnaf :

- o Teams canal [Assurance flotte automobile](#) du BF-E-Achats nationaux.
- o La Balf : CNAF-BP-DGBIAN-Assurance@cnaf.fr (Alexandre TIBERTI, Conseiller achats marché du Cdr Atlantique).

Les conseillers achats-marchés des Centres de ressources sont à votre disposition pour toute aide que vous jugerez utile dans la mise en œuvre de ce marché.

- Filhet Allard :

- o Sinistres : Joséphine BEBE, 05.57.93.28.35, jbebe@filhetallard.com
- o Contrats : Vanessa KLEIN, 05 56 34 57 07, vklein@filhetallard.com
- o Intranet : www.extranet.filhetallard.com

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs, mes salutations distinguées.

Agnès BASSO-FATTORI
Directrice générale déléguée
Chargée de la direction du Réseau